



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

« CULTURES MARINES »

SESSION 2010

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

EPREUVE E2.1

GESTION

Matériel autorisé :

**Calculatrice électronique réglementaire : autonome, non imprimante à
entrée unique par clavier
(circulaire 99-186 du 16.11.99)**

Le prêt entre candidats est interdit

**Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12**

ÉTUDE DE CAS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	PAGES	ANNEXES À CONSULTER	DOCUMENTS À RENDRE	BARÈME
DOSSIER A ► Etablir le bilan fonctionnel ► Calculer le FRNG, le BFR et la trésorerie nette ► Vérifier la relation entre ces trois indicateurs ► Analyser la situation financière de l'entreprise	4	Annexe 1 page 5	Document 1 page 9	22 points
DOSSIER B ► Compléter le budget partiel ► Compléter la matrice de gains ► Se prononcer sur la faisabilité du projet	4	Annexe 2 page 6	Document 2 page 10 Document 3 page 11	20 points
DOSSIER C ► Choisir une structure juridique adaptée à l'activité envisagée ► Analyser une documentation juridique	4	Annexe 3 pages 7 et 8	Document 4 page 12	18 points
TOTAL DES POINTS OBTENUS				/60

ATTENTION :

Les documents à compléter et à rendre ne sont remis qu'en un seul exemplaire. Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis aux candidats pendant le déroulement de l'épreuve.

CONTEXTE :

L'entreprise TATIE est située en baie du Mont Saint-Michel dans le département de l'Ille et Vilaine (35).

Créée en 2000, cette entreprise exploite 3 km de bouchots et commercialise 110 tonnes de moules.

Fiche entreprise

Raison sociale : EARL TATIE

Exploitante : Mme Claudine TATIE

Localisation : zone conchylicole du Vivier sur Mer (35)

Activité : mytiliculture

Effectif : 1 temps plein familial et 1 mi-temps familial

Exercice comptable : 1^{er} avril au 31 mars

Fiscalité : assujettie à la TVA au régime du réel simplifié avec déclaration annuelle ; impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles

MISE EN SITUATION :

L'EARL TATIE envisage de diversifier son activité en développant une dégustation de moules de bouchots à proximité du chantier mytilicole.

Afin de mener à bien ce projet, l'entreprise TATIE vous demande :

- d'analyser sa situation financière,
- de vous prononcer sur la faisabilité de cette diversification à partir d'un budget partiel,
- de déterminer la forme juridique de cette activité.

Les trois dossiers sont indépendants.

DOSSIER A : ANALYSE FINANCIERE

Madame TATIE vous demande d'établir le bilan fonctionnel afin d'analyser la situation financière de la société.

A partir du bilan simplifié et des indicateurs économiques disposés en annexe 1 :

- A.1. Etablir le bilan fonctionnel de la société TATIE (document 1).
- A.2. Calculer le fonds de roulement net global (FRNG), le besoin en fonds de roulement (BFR) et la trésorerie nette (TN) pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2009.
- A.3. Vérifier la relation entre ces trois indicateurs.
- A.4. Calculer le taux d'endettement et le ratio de trésorerie à échéance de l'entreprise.
- A.5. Commenter la situation financière de l'entreprise.

DOSSIER B : BUDGET PARTIEL

Mme TATIE envisage de réaliser une activité de dégustation de moules. En effet, l'entreprise est située à proximité d'une zone très touristique, et les études de marché réalisées démontrent le potentiel d'une telle activité.

A partir des informations réunies en annexe 2 relatives à l'exercice comptable 2009-2010 :

- B.1. Etablir le budget partiel (document 2)
- B.2. Elaborer la matrice de gains du projet (document 3)
- B.3. Formuler un jugement sur la rentabilité de ce projet (document 3)

DOSSIER C : FORME JURIDIQUE

Mme TATIE est prête à s'investir dans ce nouveau projet, mais souhaite dissocier sa structure de production mytilicole actuelle (EARL TATIE) de cette nouvelle activité. Elle souhaiterait, pour ce projet, s'associer avec un ami. Il apporterait 10 000 €, Mme TATIE un local d'une valeur de 30 000 €, le reste serait emprunté auprès de la banque.

A partir des informations réunies en annexe 3 :

- C.1. Indiquer la raison principale pour laquelle cette activité nécessite une structure juridique indépendante de l'EARL (document 4)
- C.2. Compléter le tableau d'analyse (document 4), sachant que les futurs associés envisagent de créer une SARL.

ANNEXE 1

Bilan comptable simplifié de l'EARL TATIE au 31 mars 2009

ACTIF				PASSIF	
	Brut	Amortissements et provisions	Net		Net
Actif immobilisé				Capitaux propres	
Immobilisations. incorporelles	12 805		12 805	Capital social	65 900
Immobilisations corporelles				Résultat exercice	93 631
• Terrains	75 844		75 844	Subvention investissement	25 350
• Bâtiments	152 759	11 429	141 330		
• Installations techniques, matériel et outillages	87 562	48 410	39 152		
• autres immobilisations. corporelles	68 858	40 638	28 220		
Immobilisations financières	1 557		1 557		
TOTAL 1	399 385	100 477	298 908	TOTAL 1	184 881
Actif circulant				Dettes	
Stocks approvisionnements	52 617		52 617	Emprunts auprès des établissements de crédit	190 746
Créances clients	32 265		32 265	Dettes fournisseurs	17 245
Autres créances	6 272		6 272	Dettes fiscales et sociales	6 894
Banque	15 184		15 184	Dettes sur immobilisations	5 430
Caisse	110		110	Découvert bancaire	160
TOTAL 2	106 448		106 448	TOTAL 2	220 475
TOTAL ACTIF	505 833	110 477	405 356	TOTAL PASSIF	405 356

Indicateurs économiques

Taux d'endettement global (en % du total du Passif) des entreprises mytilicoles en baie du Mont Saint-Michel (< à 3 750 pieux) : (sources CERGIV 35)	60
Ratio de trésorerie à échéance qui indique la capacité d'une entreprise à faire face à ses dettes : [Créances + Banques + Caisse] / Dettes à court terme]	Supérieur à 1

ANNEXE 2

Exercice comptable 2009-2010

Actuellement, le prix de vente moyen des moules est de 2,30 €/kg.

La ration de moules cuisinées (500 g par barquette) serait vendue 5 €. On envisage de commercialiser 5 tonnes de moules pendant la saison, soit 4 mois.

Les frais de transport sont diminués de 800 € et les charges de communication régressent de 200 €.

Les charges réparties sur un exercice comptable comprennent :

- l'amortissement sur 5 ans de l'aménagement du local (coût 15 000 € HT) ;
- les intérêts à 5,5 % l'an sur l'emprunt de 15 000 € contracté pour l'aménagement du local ;
- l'amortissement des équipements de restauration (autofinancement), 5 000 € HT répartis sur 5 ans ;
- les frais de publicité : 350 € ;
- la masse salariale de deux employés : 4750 €/mois ;
- des fournitures variées : 800 € ;
- des ingrédients divers : 400 € ;
- des frais annexes (dont eau, électricité, téléphone) évalués à 500 €.

La matrice des gains doit prendre en compte un prix de vente des moules cuisinées (barquettes de 500 g) variant de 4,50 € à 5,50 €.

ANNEXE 3

SARL

La SARL (société à responsabilité limitée) est la forme de société la plus répandue en France.

● Associés

La SARL doit être constituée de 2 associés au minimum et de 100 au maximum. Il peut s'agir de personnes physiques ou morales.

● Engagement financier

Le montant du capital social est librement fixé par les associés en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société.

Si le montant du capital social n'est pas cohérent avec les exigences économiques du projet, il n'est pas exclu que la responsabilité personnelle du gérant et/ou des associés fondateurs soit engagée.

Les apports peuvent être réalisés en numéraires, ou en nature ou en industrie.

Les apports en numéraires doivent être libérés d'au moins un cinquième de leur montant au moment de la constitution de la société. Le solde doit impérativement être libéré dans les 5 ans.

A noter : les associés sont responsables des dettes de la société à hauteur du capital souscrit, même si le capital social n'est libéré que pour partie lors de la constitution.

● Responsabilité

● Simples associés

- Responsables dans la limite de leurs apports.

● Gérants

- Responsables de leurs fautes de gestion.

- Responsables pénalement.

ANNEXE 3, suite**● Fonctionnement**

La société est dirigée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques obligatoirement, nommés parmi les associés ou en dehors d'eux. En l'absence de limitations statutaires, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la société. Leur nomination et leurs pouvoirs sont fixés, soit dans les statuts, soit par un acte séparé.

Les associés se réunissent au minimum une fois par an en assemblée générale ordinaire (AGO).

● Régime fiscal (société)

La SARL est soumise à l'impôt sur les sociétés. La rémunération éventuellement versée au(x) dirigeant(s) est déductible du résultat.

Il est possible d'opter pour l'impôt sur le revenu lorsque la société est constituée entre les membres d'une même famille.

● Transmission**▶ Cession de parts sociales**

- Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales, à moins que les statuts prévoient une majorité plus forte.
- Les cessions de parts entre associés, conjoints, ascendants et descendants sont quant à elles libres. Mais les statuts peuvent prévoir un agrément dans les mêmes conditions de majorité que pour les tiers. C'est un point sur lequel il convient d'être vigilant lors de la rédaction des statuts.

D'après la Fiche SARL de l' A.P.C.E.

DOCUMENT 1

à rendre avec la copie

Bilan fonctionnel de l'EARL TATIE au 31 mars 2009

ACTIF		PASSIF	
Emplois stables		Ressources stables	
TOTAL 1		TOTAL 1	
Actif cyclique		Passif cyclique	
TOTAL 2		TOTAL 2	
Trésorerie active		Trésorerie passive	
TOTAL 3		TOTAL 3	
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

DOCUMENT 2

à rendre avec la copie

Exercice comptable 2009-2010

BUDGET PARTIEL du projet de restauration

Eléments favorables		Eléments défavorables	
<u>Produits en plus</u>		<u>Produits en moins</u>	
<u>Charges en moins</u>		<u>Charges en plus</u>	
TOTAL		TOTAL	
SOLDE =			

DOCUMENT 3

à rendre avec la copie

Matrice de gains

Prix en € de la barquette de moules cuisinées			
Gains en €			

Conclusion :

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau SCEREN

DOCUMENT 4

à rendre avec la copie

C.1. -----

C.2 – PROJET SARL

QUESTIONS	REPNSES JUSTIFIÉES
Est-il nécessaire que Mme TATIE et son ami cherchent d'autres associés pour créer leur SARL ?	
Quelle est la nature des apports de Mme TATIE et de son futur associé ?	
Les apports sont-ils suffisants pour créer la SARL ?	
Quel est le montant du capital social de la SARL ?	
Combien de parts de 200 € recevra chacun des associés ?	
L'associé peut-il revendre librement ses parts ?	
Quel sera le régime d'imposition des résultats de la SARL ?	
Indiquez au moins une contrainte liée à la création d'une SARL ?	